

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 01/04/2011	L'an deux mil onze le quatorze avril à dix neuf heures
DATE D’AFFICHAGE : 14/04/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, PERRON Danièle, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie.
OBJET : Remboursement Assurance suite à grêle du 09/06/2010	Excusés : PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à PETIT Betty, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à CLAUDON Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie. Absent : GIRARD Jean-Claude. Monsieur Mourad MAKSOUH est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Cabinet Experts JACQUEMET, qui fixe le montant des dommages dus au sinistre « Grêle du 09/06/2010 ». le montant de ces dommages s’élève à 19 086,19 € d’indemnité immédiate et à 8 192,72 € d’indemnités après réparations, soit un total TTC de 27 278,91 € versé par le Cabinet d’assurances AVIVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accepte les indemnités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sinistre.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/04/11
Publiée le 14/04/11
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

SOUS - PREFECTURE
27 AVR. 2011
MONTBELIARD

MAIRIE DE BAVANS
27. AVR. 2011
COURRIER REÇU